

Procédure dématérialisée Année universitaire 2022/2023

INSCRIPTION EN FRANCE

En L2, L3, M1, M2 Ecoles d'ingénieurs/écoles de commerce/écoles d'art

1. Test de français obligatoire

L'attestation de réussite au test est <u>une pièce indispensable</u> pour la validation de votre dossier Campus France (TCF pour la DAP/ DELF B2 ou DALF C1).

Dans la section « compétences linguistiques », insérer :

- l'attestation de réussite si vous avez déjà effectué le test et reçu les résultats,
- l'attestation d'inscription délivrée par l'Institut français du Liban (à Beyrouth ou en région selon votre lieu de résidence) si vous n'avez pas encore effectué le test ou ne disposez pas des résultats. Pour vous inscrire aux tests, référez-vous au calendrier de sessions au dos de cette page.

2. Constitution du dossier électronique Campus France

Sur le site www.liban.campusfrance.org, cliquer sur la rubrique « Comment s'inscrire et obtenir un visa ».

- <u>a) Rubrique « je crée mon compte » :</u> remplir les informations personnelles, scanner une pièce d'identité et valider pour obtenir un numéro d'identifiant Campus France, <u>à conserver tout au long de la procédure</u>. <u>b) Rubrique « parcours et diplômes » :</u> scanner les notes allant du baccalauréat (sélectionner bac ou équivalent) jusqu'à la dernière année universitaire (sélectionner année d'étude ou diplôme d'étude supérieure). Attention : Tous les documents en arabe doivent être traduits en français ou en anglais.
- c) Rubrique « mon panier de formations » : universités. Sélectionner au maximum 7 établissements dans lesquels vous souhaitez réaliser votre projet d'études. Vérifier toujours auprès des sites des établissements s'ils exigent une procédure en parallèle avec celle de Campus France ainsi que les prérequis linguistiques.

3. Validation

Une fois votre dossier complet et tous les documents téléchargés, sélectionner « je prends rendez-vous » pour le dépôt du dossier. En raison de la dématérialisation de la procédure, l'Espace Campus France ne reçoit aucun document papier.

• Frais de validation: Depuis le 1er mars 2022, les frais de validation de la procédure «Etudes en France» s'élèvent à 240 euros, payables en euros et en cash à la caisse de l'Institut français du Liban, le jour de la validation (sur rendez-vous). Cette tarification couvre le traitement du dossier, la transmission des demandes aux universités via la plateforme, l'entretien pédagogique ainsi que l'attestation pré-consulaire, nécessaire à la demande de visa. Pour rappel, les titulaires d'un baccalauréat français obtenu au cours des quatre dernières années ainsi que les étudiants boursiers du gouvernement français sont exonérés de ces frais de validation.

4. Entretien Pédagogique

La prise de rendez-vous se fait suite à la validation, par votre compte Etudes en France. Votre dossier sera transmis aux universités une fois l'entretien pédagogique effectué.

5. Choix définitif

Une fois l'admission confirmée par les établissements français (attestation(s) de pré-inscription reçue(s) via votre compte), vous devez confirmer votre choix définitif avant le 15 mai 2022 en accédant à la rubrique « je suis accepté(e) » - projet d'étude et sélectionner l'université choisie.

6. Retrait attestation pré-consulaire

Cette attestation vous permettra de déposer votre demande de visa étudiant à TLS. Pour demander l'attestation vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : pre-consulaire@if-liban.com

7. Visa long séjour étudiant

La prise de RV se fait sur le site de TLS Contact https://fr.tlscontact.com/lb/BEY/index.php